



**MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY**

**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 20 MARS 2023, L'AVIS DE MOTION SUIVANT A ÉTÉ PRÉSENTÉ :**

Avis de motion est donné, en conformité avec l'article 445 du Code municipal du Québec, par M<sup>me</sup> Annie Bastien à l'effet qu'il soit adopté, à une séance subséquente du conseil, un règlement établissant un Programme d'aide financière pour l'achat de produits hygiéniques réutilisables.

DONNÉ À CHERTSEY ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2023.

---

Monique Picard  
Directrice générale et greffière-trésorière